



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

artisanat

Question écrite n° 72065

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le problème rencontré par les artisans concernant la comptabilisation des temps de trajet. Ceux-ci sont, en effet, assimilés à des temps de travail effectif. Il lui demande donc dans quelle mesure il serait possible de convertir les temps de trajet en heures d'équivalence, non comptabilisées en temps de travail effectif.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72065

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 janvier 2002, page 244